

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METALURE CHROME Richgold

UFI : TQPC-R0VQ-W00Q-UGDE

Code du produit : 024504QR0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)
Call and response in your language is possible.
Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 2 | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Systeme nerveux central

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle
acétate d'éthyle
acétone

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008 | Concentration (% w/w) |
|---------------------------------|--|---|--------------------------|
| acétate de n-butyle | 123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29 | Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066 | >= 50 - <= 100 |
| acétate d'éthyle | 141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066 | >= 25 - < 50 |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | 7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1 01-2119529243-45 | Flam. Sol. 1; H228 | >= 1 - < 10 |
| acétone | 67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066 | >= 1 - < 10 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Amener la victime à l'air libre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
poudre ABC
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------------|----------|---|----------------------------------|------------------|
| acétate de n-butyle | 123-86-4 | VME | 50 ppm 241 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |
| | | VME | 150 ppm 710 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | |
| | | VLCT (VLE) | 150 ppm 723 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |
| | | VLCT (VLE) | 200 ppm 940 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | |
| | | STEL | 150 ppm 723 mg/m ³ | 2019/1831/E U |
| | | Information supplémentaire: Indicatif | | |
| | | TWA | 50 ppm 241 mg/m ³ | 2019/1831/E U |
| | | Information supplémentaire: Indicatif | | |
| acétate d'éthyle | 141-78-6 | VME | 200 ppm 734 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
 Date de la première version publiée: 16.05.2019

| | | | | |
|---|-----------|---------------------------|--------------------------|-------------|
| | | STEL | 400 ppm 1.468 mg/m3 | 2017/164/EU |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | TWA | 200 ppm 734 mg/m3 | 2017/164/EU |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 400 ppm 1.468 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | | |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | 7429-90-5 | VME | 10 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| | | VME (poudre) | 5 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| | | VME | 7 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | | |
| | | VME (Fraction alvéolaire) | 3,5 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | | |
| | | VME (Fumées de soudage) | 5 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| acétone | 67-64-1 | TWA | 500 ppm 1.210 mg/m3 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | VME | 500 ppm 1.210 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 1.000 ppm 2.420 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|
| acétate de n-butyle | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 48 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 600 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 300 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 600 mg/m3 |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 7 mg/kg |
| | Travailleurs | Dermale | Aigu - effets systémiques | 11 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 12 mg/m3 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version
6.0

Date de révision:
12.06.2025

Numéro de la FDS:
102000031331

Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée:
16.05.2019

| | | | | |
|---------------------------------|---------------|------------|---------------------------------|------------------------|
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 300 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 35,7 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 300 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 3,4 mg/kg |
| | Consommateurs | Dermale | Aigu - effets systémiques | 6 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 2 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Aigu - effets systémiques | 2 mg/kg |
| acétate d'éthyle | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 734 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 734 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 1468 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 1468 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 63 mg/kg |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets locaux | 63 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 367 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 367 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 734 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 734 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 37 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 4,5 mg/kg |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 3,72 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 3,72 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 3,95 mg/kg |
| acétone | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1210 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 1210 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 2420 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets | 186 mg/kg |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

| | | | systemiques | |
|--|---------------|------------|---------------------------------|-----------|
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 200 mg/m3 |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systemiques | 62 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systemiques | 62 mg/kg |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------|
| acétate de n-butyle | Eau douce | 0,18 mg/l |
| | Eau de mer | 0,018 mg/l |
| | Intermittent water release | 0,36 mg/l |
| | STP | 35,6 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,981 mg/kg |
| acétate d'éthyle | Sédiment marin | 0,0981 mg/kg |
| | Sol | 0,0903 mg/kg |
| | Eau douce | 0,24 mg/l |
| | Eau de mer | 0,024 mg/l |
| | STP | 650 mg/l |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Sédiment d'eau douce | 1,15 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,115 mg/kg |
| | Sol | 0,148 mg/kg |
| | periodical release | 1,65 mg/l |
| | Secondary Poisoning | 200 mg/kg |
| acétone | Eau douce | 0,0749 mg/l |
| | clarification plant | 20 mg/l |
| acétone | Eau douce | 10,6 mg/l |
| | Eau de mer | 1,06 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 30,4 mg/kg |
| | Sédiment marin | 3,04 mg/kg |
| | STP | 100 mg/l |
| acétone | Sol | 29,5 mg/kg |
| | periodical release | 21 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection de la peau et du corps | : | Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : | En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| Forme | : | liquide |
| Couleur | : | or |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| Point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 77 °C |
| Inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : | Liquides inflammables |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Limite d'explosivité, supérieure 11,5 % (v) |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Limite d'explosivité, inférieure 2,1 % (v) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Point d'éclair : 6 °C

Température d'auto-inflammation : 427 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : 40 s
Section transversale: 6 mm
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Pression de vapeur pour les composants:

acétate de n-butyle : 10,7 hPa (20 °C)

acétate d'éthyle : 98,4 hPa (20 °C)

acétone : 240 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,9 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : non miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5.620 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 18.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 4.700 - 5.800 mg/kg
(Souris): 3.000 mg/kg
(Rat): 9.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

acétone:

Remarques : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Irritation des yeux

Composants:

acétate d'éthyle:

Résultat : Irritation des yeux

acétone:

Résultat : Irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate d'éthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate d'éthyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

acétone:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21.600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

- Produit** : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés** : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR** : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR** : PEINTURES
IMDG : PAINT, CLASSIFIED ACCORDING TO 2.3.2.2 IMDG-CODE
IATA : Paint, classified according to 3.3.3.1 IATA-DGR

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- | | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| ADR | : 3 | |
| IMDG | : 3 | |
| IATA | : 3 | |

14.4 Groupe d'emballage

- ADR**
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (E)
- IMDG**
Groupe d'emballage : III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3: acétate de n-butyle,
acétate d'éthyle,
acétone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 40: acétate de n-butyle, acétate d'éthyle, poudre (stabilisée) d'aluminium

Numéro sur la liste 75:
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

| | | |
|--|---|----------------|
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : | Non applicable |
| Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : | Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : | Non applicable |
| Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : | Non applicable |
| RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs | : | Non applicable |

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | | |
|------|---|--|
| H225 | : | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | : | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H228 | : | Matière solide inflammable. |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

Version 6.0 Date de révision: 12.06.2025 Numéro de la FDS: 102000031331 Date d'impression: 13.06.2025
Date de la première version publiée: 16.05.2019

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Flam. Sol. : Matières solides inflammables
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



METALURE CHROME Richgold

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 13.06.2025 |
| 6.0 | 12.06.2025 | 102000031331 | Date de la première version publiée: 16.05.2019 |

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

| | |
|--------------|------|
| Flam. Liq. 2 | H225 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| STOT SE 3 | H336 |

Procédure de classification:

| |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR